

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-sept heures, le comité syndical du Syndicat mixte de Rivières du Marensin et du Born, dûment convoqué le quatre décembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de Saint Julien en Born, sous la présidence de M. Jean MORA.

Identifiant : DEL2020CD111203

**PRESENTS :** M. Jean MORA, M. Sébastien LABAT, M. Pierre LAPEYRE, M. Didier CLAVERY, M. Jean-Jacques LEBLOND, Mme Aline MARCHAND et M. Jean-François LASTECOUCERES.

**ABSENTS :** M. Jean-Louis BARRERE, M. Jean-Louis DAVERAT, M. Jean-Michel MINVIELLE, Mme Martine GASTON, M. Marc GAILLARD, M. Thierry GALLEA, Mme Nadine JOUSSELIN, M. Daniel BIREMONT

**M. Pierre LAPEYRE est élu secrétaire de séance.**

**Membres en exercice : 15 Présents : 7**

**OBJET : Décision modificative n°2 au budget primitif**

Considérant qu'il convient de prendre en charge des amortissements non prévus au budget primitif.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le comité syndical, après délibérations, à l'unanimité, décide de :

**Article 1 :**

L'approbation par Décision Modificative n° 2 du budget primitif 2020, les inscriptions budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement		Recettes d'investissement	
Article 6811 - dotation aux amortissements	+ 6.000 €	Article 280033 - frais d'insertion	- 250 €
.....		Article 2818 - autres agencements	+ 6.250 €

**Article 2 :**

L'autorisation du président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "telerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

*Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.*

**Le Président.**

Jean MORA

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES

DU MARENSIN ET DU BORN

